

**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**MAIRIE**  
**DE**  
**SEYSSES-SAVES**  
**32130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2023-15**

L'an deux mille vingt-trois le 07 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Seysses-Savès dûment convoqué le 27 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel TENNE, le Maire.

**Présents : Mesdames Anne-Marie GLEIZES - Amélie LAMARQUE - Catherine LAJOUS et Messieurs Jean-Marc LAPALU – Michel TENNE – Francis MARTRES – Philippe MASSARIN – Nicolas TAULET - Jean-Pierre CAVAILLE - Valentin TONUS**

**Absent excusé : Véronique FERNANDEZ**

**Secrétaire de séance : Jean-Marc LAPALU**

**OBJET : Rétrocession Citerne souple d'En Tarride sur les parcelles A717 et A719**

M. le Maire rappelle qu'il faut impérativement avoir une défense incendie pour autoriser une nouvelle construction.

Mme Ludmilla DUPRAT s'est engagée sur la construction d'une citerne souple au lieu-dit « En Tarride » sur les parcelles A717 et A719 et ainsi a obtenu le permis de construire.

Il avait été convenu que la commune prendrait en charge la moitié des frais de mise en place de la citerne ainsi que les frais de géomètre dès que le SDIS aura donné son accord sur la défense incendie.

Le but étant de faire bénéficier le quartier « En Tarride » de cette défense incendie.

La commune ensuite assurera la maintenance et le contrôle annuel dès qu'elle en sera propriétaire.

Le prix de vente est de 9 789, 84€ pour la citerne et 906,60€ pour les frais de géomètre.  
Soit un total de 10 696,44€ à diviser par 2. Le coût pour la commune s'élève donc à 5 348,22€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**ACCEPTE** de payer la somme de 5 348.55 Euros.

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

**Le Maire,**  
**Michel TENNE**

  
